71e Année. 11e Série. Tome III. N° 36. 8 Septembre 1900.

GAZETTE MÉDICALE DE PARIS

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ.

INFORMATIONS MÉDICALES GÉNÉRALES ULTRA-RAPIDES.

Organe de l'Agence de la Presse Médicale et Scientifique Française et de l'Institut international de Bibliographie Scientifique.

Directeur-Rédacteur-en-chef : **Marcel BAUDOUIN.**

SOMMAIRE. — Bulletin : Utilité de la création d'une Association internationale de Chirurgie; par Marcel Baudouin. — Actualités : Chronique médicale de l'Exposition : Les Récompenses d'ordre médical. — Petites nouvelles. — Les Congrès non médicaux de 1900 : Congrès international d'Education physique. Congrès contre l'abus du tabac. — Les curiosités de la Psychologie : L'Intelligence des aveugles : Le cas de M. P. Villey. Rôle des Appareils modernes dans l'enseignement des anormaux. — Les Institutions nouvelles : Un Institut psychique international à Paris. — Les Epidémies actuelles : La peste en Angleterre. — Nécrologie. — Petites informations. — Variétés et Anecdotes. — Les Livres nouveaux. — Bulletin bibliographique.

ILLUSTRATIONS. — M. le Pr Behring (Berlin). — Ecusson de la Société Croix-Rouge du Japon. — M. le Pr Bouchard (Paris). — M. le Pr Richet (Paris).

BULLETIN

617 (06)

Utilité de la création d'une Association internationale de Chirurgie.

Dans un précédent Bulletin (1), j'ai dit que certaines idées étaient nées des grands Congrès internationaux de Médecine, qui ont eu lieu ces mois derniers ; et j'ai promis d'y revenir.

L'heure est venue de les faire connaître. Je commence par l'une des plus intéressantes : celle de la création d'une *Association internationale de Chirurgie.*

Il y a longtemps que personnellement j'y avais songé ; mais, jusqu'à ces temps derniers, ce projet m'avait semblé prématuré. Cette année, à la Section de Chirurgie du Congrès international, j'en ai parlé à plusieurs chirurgiens influents de l'étranger; et tous, sans exception, ont émis un avis favorable. Il est vrai qu'avec le flair international qui me caractérise — ceci est l'appréciation d'un ami ! — je n'ai peut-être consulté que des gens convaincus à l'avance ? C'est bien possible.

En tous cas, je conçois pour l'instant cette Association de la même façon que l'Association internationale des Académies, que l'on a récemment fondée, et dont le premier Congrès vient de se réunir à Paris.

Le but poursuivi ? Il est clair : faciliter les rapports scientifiques entre tous les pays au point de vue de la science chirurgicale. Les organes ? Un *Comité international* permanent et une *Assemblée générale*, composée de délégués spéciaux, se réunissant de temps en temps, tous les trois ans, je suppose. La constitution ? Elle serait formée des diverses *Sociétés de Chirurgie des différents pays* ; et, pour ceux où il n'existe pas d'*Associations nationales* de ce genre, il serait facile de tourner la difficulté, comme nous allons le faire pour l'Association internationale de la Presse Médicale.

Les Journalistes médicaux, — à n'en pas douter les esprits les plus alertes et les plus osés de tout le corps médical ! —, ont donné l'exemple dès 1894.

Que les Chirurgiens, — les représentants les plus *malins* (je souligne à dessein le mot) du même groupement professionnel, — les imitent. Ils réussiront certainement aussi bien que les Académiciens.

Puis, le corps médical suivra tout entier. Et cela changera tout simplement la face du monde Européen. Rien que ça !

Marcel Baudouin.

(1) *Gaz. Méd. de Paris*, août 1900, n° 34, p. 397.

ACTUALITÉS

CHRONIQUE MÉDICALE DE L'EXPOSITION.

61 : 3

Les Récompenses d'ordre Médical.

Voici la liste des *Grands Prix* décernés à l'Exposition de 1900 pour les sections d'Hygiène et d'Assistance.

Classe 111 : Hygiène. — Ville de Paris (Préfecture de la Seine), France. — Ville de Paris (Préfecture de police), France. — Kaiserliches Gesundheits Amt, Allemagne. — M. le Dr Behring, Allemagne. — M. le Dr Pagliani, Italie. — Bureau sanitaire fédéral, Suisse. — Office impérial des Assurances sociales, Allemagne. — Institut d'assurances contre l'invalidité et la vieillesse, Allemagne. — Sanatoria pour tuberculeux, Allemagne. — Ministère de l'Intérieur (Etablissement thermal d'Aix-les-Bains), France. — Comité spécial pour l'exposition des villes d'eaux et des eaux minérales, Autriche. — Compagnie fermière de l'Etablissement thermal de Vichy, France. — Chabaud (Victor), France.

M. le Pr Behring (Berlin).
Grand Prix.

Jacob et Cie, France. — Lequeux, France. — Chamberland, France. — Ministère des Colonies (Service de Santé) France. — Ville de Berlin, Allemagne. — Ville de Cologne, Allemagne. — Ville de Francfort-sur-le-Mein, Allemagne. — Sénat et Ville de Hambourg, Allemagne. — Ville de Munich, Allemagne. — M. le Dr Buchner, Allemagne. — Ministère de l'Intérieur, Autriche. — Ville de Budapest, Hongrie. — Ville de Rome, Italie. — Ville de Milan, Italie. — Ville de Naples, Italie. — Ville de Gênes, Italie. — Ville de Palerme, Italie. — Ville de Turin, Italie. — Ville de Vienne, Autriche. — Ministère de l'Intérieur, Italie.

Conseil Supérieur de Salubrité, Mexique. — Principauté de Monaco, Monaco. — Commission supérieure contre la peste, Russie. — Bureau d'Hygiène à Boston, Etats-Unis. — Chambon et Ménard, France. — Œuvre nationale des hôpitaux marins, France. — Œuvre des enfants tuberculeux, France. — Administration des hospices de Lyon, France. — Administration communale de Spa, Belgique. — Ministère de l'Intérieur, direction de l'Hygiène publique, France. — Jennings, Grande-Bretagne. — Société de protection de la Santé publique, Russie.

Classe 121 : Hygiène et matériel sanitaire. — Union des Femmes de France (Croix-Rouge), France. — Ministère de la Guerre, direction centrale du service médical et hygiénique à Saint-Pétersbourg, Russie. — Comité international de la Croix-Rouge, Suisse. — Ministère des colonies, inspection générale du Service de Santé, France. — Société française de Secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer (Croix-Rouge), France.

Association des Dames françaises (Croix-Rouge), France. — Société de la Croix-Rouge du Japon à Tokio, Japon (1). — Société de la Croix-Rouge russe, Russie. — Société du filtre Chamberland, France. — Froger et Gosselin, France. — Lefebvre, France. — Compagnie générale hydraulique, France. — Ministère de la Guerre (Norske armees sanited), Norvège. — Ministère de la Guerre, inspection générale du Service de Santé, Portugal.

Ecusson de la Société de la Croix-Rouge du Japon.
Grand Prix.

Classe 112 : Assistance publique. — Institut Pasteur, France (2). — Administration générale de l'Assistance publique à Paris, France. — Ministère de l'Intérieur (Établissements sanitaires et charitables), France. — Ville de Paris, France. — Société philanthropique, France. — Département de la Seine (Œuvres d'assistance), France. — Petites Sœurs des pauvres, France. — Croix-Rouge de Russie, Russie. — Société badoise des libérés, Allemagne. — Société de protection des enfants de New-York (Etats-Unis). — Service sanitaire de Roumanie pour l'amélioration de ses services hospitaliers, Roumanie. — Charity organisation Society à Londres, Grande-Bretagne. — Union française du Sauvetage de l'Enfance, France. — Fonds I. R. des hôpitaux viennois, Autriche. — Ministères royaux de Prusse (hôpitaux publics), Allemagne.

Reformatories and Industrial schools d'Angleterre, Grande-Bretagne. — Société d'allaitement maternel et des refuges pour femmes enceintes à Paris, France. — Ministère de l'Instruction publique d'Italie pour ses Instituts de sourds-muets, Italie. — Œuvres des enfants tuberculeux à Paris, France. — Assistance publique de l'Etat, de New-York, Etats-Unis. — Association des dames badoises, Allemagne. — Association de New-York pour l'amélioration de la condition des pauvres, Etats-Unis. — Assistance publique de l'Etat de Massachusetts, Etats-Unis. — Institutions de l'impératrice Marie, Russie (3). — Société internationale de Secours aux blessés à Genève, Suisse. — Commission royale des patronages de Belgique, Belgique. — Hospices civils de Lyon (Sanatorium de Giens), France. — Local government Board d'Angleterre, Grande-Bretagne.

Ministère de la Justice de Belgique pour ses asiles d'aliénés, Belgique. — Metropolitan asylums Board de Londres, Grande-Bretagne. — Œuvre nationale des hôpitaux marins de Paris, France. — Curatelle des aveugles de Russie à Saint-Pétersbourg, Russie. — Société de protection des engagés volontaires à Paris, France. — Hôpital dei Innocenti de Florence, Italie. — Station centrale pour les établissements de bienfaisance pour les ouvriers à Berlin, Allemagne. — Comité permanent de la Diète de Styrie, Autriche. — Frères de Saint-Jean-de-Dieu (enfants incurables), France. — Hospices civils de Bucarest, Roumanie. — Charity organisation Society à New-York, Etats-Unis. — Ville de Stockholm, Suède. — Office central des œuvres de bienfaisance à Paris, France.

Société générale pour le patronage des libérés à Paris, France. — Fédération des écoles laïques des cantons de la ville de Bordeaux, France. — Société des Crèches à Paris, France. — Société d'encouragement pour l'assiduité au travail à Aix-la-Chapelle, Allemagne. — Société de secours aux familles des naufragés à Paris, France. — Guild Saint-John de New-York, Etats-Unis. — Comité de patronage des maisons de travail et d'ouvroirs à Saint-Pétersbourg, Russie. — Instituts des aveugles de Hongrie, Hongrie. — Direction de l'Union samaritaine allemande, Allemagne. — Œuvre des libérées de Saint-Lazare, France.

Section de l'Économie sociale (exposition collective des œuvres de charité publiques et privées aux Etats-Unis), Etats-Unis. — Société

(1) Voir *Gaz. Méd. de Paris*, 1900, n° 31, p. 365.
(2) Voir *Gaz. Méd. de Paris*, 1900, n° 28, p. 326.
(3) Voir *Gaz. méd. de Paris*, 1900, n° 35, p. 410.

de protection des Alsaciens-Lorrains demeurés Français, à Paris, France. — Mont-de-Piété de Paris, France. — Mont-de-Piété de Milan, Italie. — Deuscher Herbergs Verein à Bethel prés Bielfed, plans graphiques de maisons de réunion et de stations de secours, Allemagne. — Société générale des prisons, France.

Petites Nouvelles.

Visites-Conférences. — A l'Ecole internationale (Groupe russe), conférence en russe de M. le Dr Loris-Melikhoff sur « *les Sanatoriums populaires* ».

A l'Ecole internationale (Groupe allemand), 1er étage (Champ-de-Mars), au-dessus de la section des Automobiles, conférence du Dr L. Schober (Paris) sur « *Hygiene und Infektionskrankheiten.* »

L'opinion de M. E. Duclaux sur l'Exposition. — Le Directeur de l'Institut Pasteur a écrit cette lettre à M. Fazy : « Je suis trop occupé et trop fatigué pour pouvoir me prêter à l'entretien dont vous me parlez. J'espère qu'il *n'y aura plus d'Exposition universelle* pour leur (aux savants) faire perdre leur temps et les empêcher de recevoir les journalistes ! Tant que celle-ci dure, je ne peux que vous exprimer mes regrets et me dire votre bien dévoué. »

LES CONGRÈS NON MÉDICAUX DE 1900.

613.72

Le Congrès international d'Education Physique.

Le Congrès international d'Éducation physique s'est tenu à Paris du 30 août au 6 septembre. C'est le troisième du genre, car le premier a eu lieu à la Sorbonne en 1894, et le second, au Hâvre, en 1897. Ce 3e Congrès a été présidé par M. le Pr Bouchard, à la place de M. Léon Bourgeois. Le programme de ses travaux comportait dans ses grandes lignes : la *Philosophie* du sport ; les *Sciences biologiques appliquées* ; la *Technique* des exercices physiques ; la *Pédagogie* ; et enfin, la question de la *Propagande*.

Parmi les principaux orateurs inscrits, il y a eu M. le Dr Lagrange, M. Demeny, MM. les Dr Kéméry (Hongrie), Dr Tissié, Dr Charbonnier (Belgique), Dr Seuvre, Miss Katherine Woodward (Angleterre), Miss Julia King (Amérique), Mme de Pischoff; M. le Pr Mosso et le Dr Gatti (Italie), etc.

Parmi les sujets les plus intéressants qui ont été traités au cours du Congrès, citons : *Nécessité de la méthode scientifique* (M. Lhermite) ; *Le problème idéal de l'éducation physique* (Macdonald Smith) ; *L'éducation morale par l'éducation physique* (D. Sehé). A la section II, on a parlé des *Expressions de la physionomie dans les efforts violents et en particulier dans la course* (Dr Mackensie, Canada), et *des Lois d'économie dans le maniement des poids lourds* (Lhermitte).

A la section III, on a entendu M. le Dr Dudley-Sergent sur les *Moyens de rendre attrayants les procédés d'éducation physique. Des avantages de l'escrime pour les femmes*, tel était le sujet choisi par miss Woodward. Mme de Pischoff a traité de la *Réforme du costume féminin.*

613.84

Le Congrès international contre l'abus du Tabac.

Le deuxième Congrès international contre l'abus du tabac a commencé ses travaux par la réception des Congressistes et l'organisation des sections, travaux auxquels présidait M. Decroix, le fondateur de la Société contre l'abus du tabac.

On a procédé à l'élection des Présidents d'honneur, qui encouragent les adversaires de la cigarette, du cigare et de la pipe. Ce sont : M. le Dr Bergeron, secrétaire perpétuel de l'Académie de Médecine; M. le Dr Fernandez, d'Habana (Cuba) ; M. le Dr Masoir, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Médecine de Bruxelles, etc.

M. Adrielle a fait l'historique et la statistique des différents modes d'emploi successifs du tabac. M. le Dr Hache a donné le résultat des recherches chimiques et physiologiques faites sur le tabac.

A la 6e section, communication sur la « *Morale et criminalité* » (Dr Lucien Bertherand, rapporteur).

Le Congrès a clôturé ses travaux par une grande séance, suivie d'une représentation musicale et littéraire à l'Hôtel des Sociétés savantes.

LES CURIOSITÉS DE LA PSYCHOLOGIE

613.84

L'intelligence des aveugles : Le cas de M. P. Villey. Rôle des appareils modernes dans l'enseignement des Anormaux.

Les journaux commencent à s'occuper d'un jeune élève, M. Pierre Villey, qui, aveugle-né, vient de subir avec succès le Concours d'entrée de l'École Normale supérieure, après avoir remporté de très nombreux prix à différents concours généraux (lycées de Paris).

Nous connaissons particulièrement et depuis plusieurs années ce jeune homme, d'une intelligence véritablement au-dessus de la moyenne, et surtout remarquable par sa pondération et sa grande mémoire, sans parler des qualités spéciales aux autres aveugles.

Deux personnes qu'on ne cite pas assez, M. et Mme Petitjean, ont joué dans son éducation un rôle considérable, sur lequel on a tort de ne pas insister, d'autant plus que M. Petitjean, professeur au lycée Buffon, est l'un de nos hellénistes les plus distingués.

Lorsqu'il s'est agi de lui apprendre le grec, nous avons même été mis par M. Petitjean au courant des essais tentés pour lui procurer des machines à écrire à caractères grecs. Mais, avant l'invention de la "Dactyle", modèle français très simple, il était assez difficile, en effet, de se procurer des claviers à alphabet grec. Il fallait des machines faites exprès.

Mais la solution du problème qui se posait pour ce jeune homme s'est trouvée singulièrement facilitée par l'invention de la « Dactyle ». Dans cette machine, en effet, les caractères ne sont pas fixés à des leviers différents ; ils sont tous disposés sur un *barillet mobile*. Si donc l'on possède des barillets à alphabets différents et interchangeables, un seul bâti de machine suffit et on écrit le grec, de la même manière que les langues qui emploient l'alphabet latin. Avec un barillet de type russe, on pourrait écrire de même en russe, etc.

Remarquons, en outre, que les aveugles n'ont pas besoin

de faire dessiner sur les touches les caractères des langues diverses. Ils se souviennent de leur place ; il n'est donc pas besoin que les touches portent en relief les signes Braille, correspondants aux lettres.

Si nous insistons sur ces derniers détails, c'est pour montrer combien certains appareils récemment découverts peuvent être utiles pour l'enseignement des anormaux : Tels le cinématographe, le phonographe, le téléphone, etc. Le phonographe surtout, trop méconnu, est susceptible de rendre de grands services. M. B.

LES INSTITUTIONS NOUVELLES.

612.821 (07)

Un Institut psychique international à Paris.

Le quatrième Congrès international de Psychologie s'est occupé d'une création toute nouvelle et de grand intérêt : celle de *l'Institut psychique international*.

L'idée de fonder un Institut, destiné à l'étude de la nature psychique de l'homme, a trouvé un accueil des plus chaleureux parmi les esprits les plus éminents de tous les pays.

En France, ce sont MM. d'Arsonval, Bouchard, Duclaux, Marey, de l'Académie des Sciences ; M. Th. Ribot, de l'Académie des Sciences morales, et M. Sully Prudhomme, qui font partie du Conseil international d'organisation de l'Institut psychique.

M. le Pr Bouchard (Paris).

Ils apportent à cette nouvelle science, la Psychologie, à l'appui des méthodes élaborées par les sciences précises, un esprit aussi large et audacieux dans l'hypothèse que sagace et froid dans l'examen. M. Fouillée, de l'Institut, les professeurs Bergson, Tarde et Séailles représentent d'une manière aussi autorisée le côté philosophique et social de l'entreprise. Sir William Crookes, Fr. J. H. Myers, James Sully, Olivier Lodge en Angleterre, Schrenk-Notzing en Allemagne, Lombroso en Italie, Mendeleïef et Acharovicz en Russie, William James et Marck Baldwin aux Etats-Unis d'Amérique, et tant d'autres qu'il serait trop long d'énumérer, assurent à cette entreprise son caractère éminemment et activement international.

Notre Maître, M. Charles Richet, de l'Académie de Médecine et directeur de la *Revue scientifique*, M. le Dr Pierre Janet, de la Salpêtrière, M. Aswald Murray, de Londres, ont dirigé en qualité de membres du Comité exécutif de l'Institut psychique cette vaste entreprise, aidés par M. Arthur Raffalovich, correspondant de l'Institut, qui s'est chargé de l'organisation financière, et par M. S. Youriévitch, attaché à l'ambassade de Russie à Paris, secrétaire général.

M. le Pr Ch. Richet.

Ainsi va être fondé, pour l'étude des phénomènes de la conscience, de la pensée, de la nature psychique de l'homme, un centre spécial, un Institut, avec cours et enseignement, des laboratoires appropriés, une clinique pour les maladies nerveuses et psychiques. De plus, l'Institut psychique a groupé autour de lui les plus hautes autorités scientifiques qui ont résolu, avec les moyens que leur présentera un Institut pareil, d'aborder avec un esprit large et impartial l'étude de phénomènes encore obscurs, mais d'un intérêt capital pour l'esprit humain, tels que la suggestion à distance, la télépathie, la lucidité, la médiumnité. Ainsi l'ère de routine sera enfin terminée et celle des recherches sérieuses et impartiales va commencer.

En dehors de l'intérêt philosophique et scientifique, la création de l'Institut psychique a une valeur sociale importante. Beaucoup de maladies nerveuses, des dispositions criminelles, ne pourront-elles pas être guéries, et l'éducation ne deviendra-t-elle pas bien plus efficace si les processus de la conscience sont mieux connus ?

LES ÉPIDÉMIES ACTUELLES.

616. 923

La Peste en Angleterre.

Glasgow. — L'épidémie de la peste bubonique ne reste que très relativement stationnaire. 12 personnes d'abord ont été atteintes ; 50 ont été en observation. Plusieurs maisons de commerce de Glasgow, qui avaient dans leur personnel des employés habitant les quartiers contaminés, ont dû, sur les réclamations de leurs autres employés, donner congé à une partie de leur personnel.

Ces jours derniers, il y avait à l'hôpital de Glasgow, 13 malades qu'on suppose atteints de la peste. 111 personnes étaient alors en observation.

L'état de la femme qui a été la première atteinte s'améliore. Le corps de deux pestiférés ont été incinérés après que le clergé catholique eût cessé de s'opposer à l'incinération. Le receveur des douanes a refusé de délivrer des patentes nettes aux vaisseaux qui s'en vont. Les maisons où l'épidémie s'est déclarée sont désinfectées et tous les animaux domestiques ont été abattus.

Le *Bristish Medical Journal* réclame avec raison des mesures énergiques contre le fléau, et signale la facilité avec laquelle il peut se propager.

« Il ne faut pas oublier, dit le *Bristish Medical Journal*, que les symptômes de la peste sont le plus souvent des plus vagues et des plus difficiles à diagnostiquer. Tel individu a la pneumonie, tel autre a les oreillons, tel autre encore a un simple délire provenant d'un coup de soleil. En conséquence, il ne suffit pas de mettre en quarantaine toute personne qui, débarquant dans nos ports, aurait des taches de petite vérole sur la peau ou présenterait des symptômes d'une éruption quelconque ; mais, si l'on veut vraiment faire face au fléau, il faudrait mettre en quarantaine toute personne indistinctement qui présente un symptôme de maladie, fût-ce d'indisposition quelconque.

Précautions sanitaires. — 1° *Amérique*. — A New-York, les provenances de Glasgow sont frappées d'une quarantaine de douze jours.

2° *Espagne*. — L'Espagne a mis immédiatement en quarantaine tous les navires venant de Glasgow, et, comme le commerce maritime est des plus considérables avec l'Espagne, le commerce écossais sera sérieusement atteint.

3° *France*. — En France, les autorités sanitaires veillent entre autres à Brest ; mais il ne faut pas qu'elles s'endorment sur leurs lauriers.

Quoiqu'on ait dit — et l'exemple de Glasgow vient de le démontrer —, la peste peut très bien, malgré les progrès de la Science moderne, s'installer dans une ville maritime de France comme d'Angleterre.

NÉCROLOGIE.

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. le Dr Biencourt, doyen des médecins d'Arras. — M. le Dr J. Voituriez (de Lille) vient d'avoir la douleur de perdre son père. — M. le Dr Bezançon, décédé à l'âge de 84 ans, à Paris. — Au Havre, on a retiré du bassin de l'Eure le corps d'un noyé qui a été reconnu aussitôt pour être M. Duprat, docteur à bord du steamer français *Ville-de-Saint-Nicolas*, de la Société des Chargeurs-Réunis, disparus depuis quelques jours. — Mort de M. Grange, médecin militaire à Dakar (Sénégal), de la fièvre jaune.

Miss Peal Starr, doctoresse en médecine, informait au mois d'avril dernier ses parents qu'elle allait mourir, ayant contracté une maladie grave au chevet d'une de ses clientes. Elle se sentait irrémédiablement perdue et commença une étude approfondie du mal dont elle était atteinte. La courageuse jeune fille a fini par succomber. Cette malheureuse jeune femme a laissé une correspondance volumineuse, qui montre que tous les savants de tous les pays s'intéressaient vivement à la terrible maladie qui a fini par terrasser celle qui essayait de la combattre.

PETITES INFORMATIONS

Enseignement de la Médecine.

Universités de France. — Un certain nombre de journaux ont annoncé que M. Liard, directeur de l'Enseignement supérieur au Ministère de l'Instruction publique, allait abandonner ses fonctions, et que, par suite, des remaniements allaient être opérés dans le haut personnel de cette administration. Le Ministère de l'Instruction publique a déclaré que cette information était dénuée de tout fondement.

Faculté de Médecine de Paris.—Travaux pratiques facultatifs. — *Séries spéciales d'octobre.*— Afin de permettre à certains étudiants de régulariser leur situation scolaire, des séries facultatives de travaux pratiques réglementaires seront formées en octobre. Pour y être admis, une demande écrite devra être adressée à M. le Doyen, du 15 septembre au 2 octobre, en indiquant la nature des travaux à suivre. Une lettre de convocation individuelle sera adressée aux étudiants inscrits. Le montant des droits à acquitter est de 50 francs pour chaque série d'exercices.

Stage hospitalier. — I. *Inscription des Stagiaires.* — Seront inscrits d'office sur la liste des Stagiaires, MM. les Etudiants dont la scolarité sera soumise au stage au cours de l'année scolaire 1900-1901, *et qui auront pris l'Inscription de Juillet* 1900, *à la Faculté de Médecine de Paris;* savoir : 8e ou 12e (Régime de 1878), 4e, 8e ou 12e (Régime de 1893).

Sont invités à demander, *par écrit*, leur inscription sur la liste des Stagiaires, et *avant le* 15 *octobre* 1900, MM. les Etudiants soumis au stage, *qui n'auraient pas pris d'Inscription en Juillet* 1900, (comme il est indiqué ci-dessus), ou *qui auraient pris cette Inscription dans une Faculté ou Ecole des départements* (le dossier des élèves venant de province devra être transféré à Paris avant le 15 octobre : ces élèves sont invités, en conséquence, à demander le transfert de leur dossier au plus tard le 1er Octobre).

II. *Classement des Stagiaires.* — Les Stagiaires inscrits, conformément au paragraphe 1, sont répartis par année et d'après la note obtenue au dernier examen, ou la moyenne des notes obtenues, si cet examen est composé de deux parties, ou s'il y a eu échec ; — pour une même note, dans l'ordre de la prise des inscriptions. Les élèves en cours irrégulier d'études sont classés les derniers. C'est dans le même ordre que les Stagiaires sont appelés à choisir les services dans lesquels ils désirent faire le stage. Aucune exception à cette règle n'est admise. *Une lettre de convocation individuelle est adressée aux Stagiaires. Les titulaires d'enseignement doivent s'abstenir de réclamer des Stagiaires, la répartition de ceux-ci devant se faire en dehors de toute espèce d'intervention du chargé de l'enseignement.* Le choix des services aura lieu les 31 Octobre, 3 et 5 Novembre 1900, de 9 heures à 11 heures du matin, dans le Petit Amphithéâtre de la Faculté. Les listes des Stagiaires seront arrêtées le 15 Novembre pour être immédiatemenl transmises au Directeur de l'Assistance publique. Ceux qui n'y seront pas inscrits ne pourront pas prendre d'inscriptions. L'enseignement devant durer du 1er Décembre au 15 Juin, le stage commence irrévocablement le 1er Décembre pour se continuer, sans interruption, jusqu'au 15 Juin.

III. *Stage d'accouchement et stage spécial.* — Pendant la troisième année de stage, les élèves du nouveau régime d'études sont attachés pendant un trimestre aux services d'accouchement. Ils doivent, en outre, accomplir une partie du stage de cette troisième année dans l'un des services spéciaux affectés aux maladies de la peau et de la syphilis, aux maladies mentales, aux maladies nerveuses, aux maladies des enfants, aux maladies des yeux, aux maladies des voies urinaires (*Art. 1er, § 4, du décret du 20 novembre 1893*). Ces dispositions ne sont pas appliquées à MM. les Internes et externes des hôpitaux appartenant au nouveau régime d'études, que l'administration de l'Assistance publique n'aurait point attachés à l'un de ces services spéciaux. Toutefois, en consignant pour la 1re partie du 5e examen, MM. les Internes et Externes des hôpitaux doivent justifier d'un stage de deux mois au moins dans un service d'accouchement. — Le Certificat à produire devra être revêtu de la signature du chef de service d'accouchement et du directeur de l'hôpital, ainsi que du visa de M. le Secrétaire général de l'Assistance publique.

IV. *Justification du stage.* — Les notes concernant l'assiduité et le travail de MM. les Stagiaires *régulièrement classés*, au début de l'année scolaire, dans les services affectés à l'enseignement clinique, sont transmises à la Faculté par les soins de l'Administration générale de l'Assistance publique. L'inscription de janvier est délivrée au stagiaire régulièrement inscrit et classé ; — l'inscription d'avril n'est délivrée que si les notes du professeur sont satisfaisantes, pour le trimestre de décembre à février inclus ; — l'inscription de juillet n'est délivrée que si les notes du professeur sont satisfaisantes, pour le trimestre de mars à mi-juin. MM. les étudiants, *Internes et Externes titulaires des hôpitaux*, sont tenus de fournir eux-mêmes les certificats du service hospitalier. Pour la prise des inscriptions trimestrielles, MM. les internes et externes titulaires des hôpitaux doivent joindre a leur feuille d'inscriptions qu'ils déposent deux jours à l'avance, chez le concierge de la Faculté, un certificat de leur chef de service, indiquant qu'ils ont rempli leurs fonctions d'Internes et d'Externes pendant le tri-

mestre précédent. — Ce certificat doit être visé par le directeur de l'établissement auquel l'étudiant est attaché. Ces formalités sont de rigueur : les inscriptions seront refusées a mm. les Internes et Externes des hôpitaux qui négligeraient de les remplir. MM. les étudiants délégués par l'Administration de l'Assistance publique *pour suppléer des externes absents* fournissent à la Faculté : Au moment de leur entrée en fonctions, un certificat de M. le Secrétaire général de l'Administration de l'Assistance publique attestant leur délégation dans les fonctions d'Externes ; *trimestriellement*, pour les inscriptions à prendre, un certificat de leur chef de service, dans les mêmes conditions que MM. les Internes et Externes titulaires des hôpitaux. MM. les Internes en pharmacie, *étudiants en médecine*, sont autorisés à accomplir le stage hospitalier dans le service auquel ils sont attachés en qualité d'internes en pharmacie. Pour la prise des inscriptions trimestrielles, ils remplissent les mêmes formalités que MM. les Internes et Externes des hôpitaux. MM. les élèves officiers de Santé ne sont pas compris dans le classement officiel des stagiaires. Ils se font inscrire au chef-lieu de l'Administration de l'Assistance publique (avenue Victoria, 3). Sur la production d'un certificat de scolarité ou sur la présentation de leur feuille d'inscriptions, une carte leur est délivrée pour des services autres que ceux qui sont réservés aux stagiaires réguliers. MM. les élèves officiers de Santé justifient de leur stage au moyen d'un certificat de leur chef de service qu'ils produisent trimestriellement dans les mêmes conditions que celles indiquées plus haut pour MM. les Internes et Externes titulaires des hôpitaux.

Enseignement Médical Hospitalier à Paris. — *Hospice de la Salpêtrière.* — M. Roubinovitch, médecin-adjoint, a commencé une série de *démonstrations cliniques de cas intéressants en pathologie nerveuse et mentale*, le mardi 5 septembre, à 10 heures du matin, section Rambuteau, à la Salpêtrière. Il les continuera les mardis et jeudis suivants, à la même heure, pendant tout le mois de septembre.

Assistance publique & privée Hôpitaux, etc.

Maison de Santé de Saint-Lazare. — M. le Dr M. Marx, médecin des « Journalistes parisiens », est nommé médecin-adjoint de Saint-Lazare. — Vifs compliments.

Assistance publique de Paris. — M. le Dr Plicque, ancien interne des hôpitaux de Paris, est nommé médecin en chef du sanatorium d'Angicourt. — Toutes nos félicitations à notre excellent ami.

Hôpitaux de Paris. — *Concours pour les prix à décerner en 1900 aux élèves Externes en médecine des hôpitaux et hospices et la nomination aux places d'élève Interne vacantes le 1er mars 1901.* — L'ouverture du Concours pour les prix de l'Externat et la nomination des Internes aura lieu le *lundi 15 octobre à midi précis*. Les élèves seront admis à se faire inscrire au secrétariat de l'administration, tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de onze heures à trois heures, depuis le *Samedi 1er septembre* jusqu'au samedi 29 du même mois inclusivement. Un avis ultérieur indiquera le lieu où les candidats devront se réunir pour la première épreuve. Seront seuls admis dans la salle où aura lieu la composition écrite, les candidats porteurs du bulletin spécial délivré par l'Administration et constatant leur inscription au Concours. Un numéro d'ordre qui leur sera remis à l'entrée, déterminera la place qu'ils devront occuper pour rédiger leur composition. Conditions d'admission au Concours et formalités à suivre :

La nomination aux places d'Interne vacantes et les prix à décerner aux élèves externes en médecine sont l'objet d'un seul et même Concours. Les élèves externes reçus au Concours ont seuls le droit de se présenter pour les places d'élève interne. Ils ne peuvent, toutefois, prendre part à ce concours que pendant les sept années qui suivent la prise de leur première inscription de médecine. Les années de présence sous les drapeaux ne sont pas comptées dans ce délai. Les candidats au Concours de l'Internat ne peuvent être inscrits que sur le vu des pièces suivantes : 1° Un certificat constatant leur service en qualité d'Externe, depuis le 1er mars 1900, sans interruption; 2° Des certificats délivrés par les médecins, chirurgiens ou accoucheurs, et par les directeurs des établissements dans lesquels ils ont fait un service en qualité d'externe, et attestant leur exactitude, leur subordination et leur bonne conduite ; 3° Un certificat de scolarité délivré par la Faculté de Médecine, et constatant la date de la prise de leur première inscription. Les candidats qui désirent prendre part au Concours devront se présenter au Secrétariat général de l'Administration pour obtenir leur inscription, en déposant leurs pièces. Les candidats absents de Paris ou empêchés devront demander leur inscription par lettre chargée. Toute demande d'inscription faite après l'époque fixée par les affiches ne peut être accueillie. Le jury du Concours de l'Internat se compose de dix membres, dont quatre médecins, quatre chirurgiens et deux accoucheurs, tirés au sort parmi les médecins, chirurgiens et accoucheurs chefs de service des hôpitaux et hospices, en exercice ou honoraires, et parmi les médecins, chirurgiens et accoucheurs des hôpitaux. On mettra dans l'urne, en même temps que les noms des médecins chefs de service et des médecins des hôpitaux, les noms des médecins chefs de service des quartiers d'aliénés de Bicêtre et de la Salpêtrière, en exercice ou honoraires, et ceux des médecins adjoints de ces quartiers ; mais, en aucun cas, le jury ne comprendra plus d'un médecin aliéniste. Les épreuves du Concours sont réglées comme il suit :

1° *Une épreuve d'admissibilité, consistant en une composition écrite sur l'Anatomie et la Pathologie*, pour laquelle il sera accordé deux heures ; 2° *Une épreuve orale sur les mêmes sujets.* Il sera accordé dix minutes à chaque candidat pour développer, après dix minutes de réflexion, la question qui sera échue. A chaque séance de l'épreuve orale, l'une des questions arrêtées par le jury porte ou peut porter sur un sujet d'accouchement ou afférent aux accouchements. Le jury se dédouble, pour entendre la lecture des copies déposées par les candidats, en deux sections composées chacune de cinq membres, deux médecins, deux chirurgiens et un accoucheur, et chargées de juger : l'une, la question d'anatomie ; l'autre la question de pathologie. Chacune des sections du jury fonctionne séparément dans les formes déterminées ci-après : Les candidats rédigent leur composition d'anatomie et leur composition de pathologie sur deux cahiers séparés qu'ils réunissent ensuite sous une même couverture après les avoir signées l'une et l'autre. Dans une séance spéciale, le président du jury, assisté de l'un de ses collègues, et en présence des candidats, tire au sort, et une à une, toutes les copies qui ont été déposées. Les noms que portent ces copies sont transcrits au fur et à mesure sur une liste, et numérotés dans l'ordre du tirage. Les copies d'anatomie et les copies de pathologie sont séparées au fur et à mesure et placées, dans l'ordre du tirage, dans des cartons distincts. Immédiatement après cette opération, il est procédé, par la voie du tirage au sort, à la constitution des deux sections du jury ; la première section constituée est la section d'anatomie. La section d'anatomie entend la lecture des copies dans l'ordre normal établi par le tirage au sort ; pour la section de pathologie, l'ordre des lectures est déterminé ainsi qu'il suit : la liste numérotée des candidats étant divisée par moitié, les lectures commencent par la deuxième moitié pour se continuer ensuite par la première ; dans chacune de ces deux séries on suit l'ordre du numérotage. Lorsque la liste des candidats admis à prendre part à la deuxième épreuve a été arrêtée d'après l'addition des points obtenus dans chacune des deux sections du jury, celui-ci se reconstitue, par la réunion de ses deux sections, pour procéder, dans les formes ordinaires, à l'épreuve orale. Pour la nomination des Internes en médecine, la liste des candidats appelés à subir les épreuves de la deuxième série se compose d'un nombre triple de celui des places vacantes. Par exception, les candidats qui doivent être appelés sous les drapeaux à la fin de l'année sont admis à subir consécutivement les deux épreuves réglementaires dès l'ouverture du Concours. A cet effet, leurs compositions sont mises à part, lors du tirage général des copies, pour être lues dans chacune des deux sections, dès les premières séances, dans

les formes prescrites. Cette lecture terminée, ces candidats sont appelés à subir l'épreuve orale devant les deux sections du jury réunies. Ces deux sections se séparent ensuite pour entendre la lecture des copies des autres candidats. Le maximum des points à attribuer pour chacune des épreuves du Concours est fixé comme il suit :

Pour la composition écrite, épreuve d'anatomie, 15 points ; épreuve de pathologie, 15 points, soit 30 points ; pour l'épreuve orale, 20 points. Le jugement des épreuves terminé, le jury procède au classement des candidats, et le prix, l'accessit et les deux mentions déterminées par le règlement comme récompenses à donner à la suite du Concours des prix de l'Externat, sont décernés aux quatre premiers élèves dans l'ordre de leur classement. Le jury peut se faire présenter, au moment de porter son jugement, les notes confidentielles qui ont été délivrées par les chefs de service aux candidats, depuis qu'ils remplissent les fonctions d'Externes dans les hôpitaux. Dans les Concours ayant pour objet le choix des élèves internes en médecine et en chirurgie, le jury décide s'il existe un nombre de concurrents suffisamment instruits pour remplir toutes les places vacantes. Lorsque le nombre des candidats capables d'être nommés dépasse celui des places à donner, le jury dresse une liste supplémentaire composée de concurrents non nommés, mais qu'il déclare néanmoins capables de suppléer, au besoin, les titulaires, et qu'il classe dans l'ordre de mérite. Cette liste est destinée à pourvoir aux vacances qui peuvent survenir pendant l'année. — Avis spécial. — Aux termes du règlement, les candidats à l'Internat parvenus à l'expiration de leur 3e année d'externat ne peuvent être nommés Internes provisoires et en exercer les fonctions que s'ils se sont fait de nouveau recevoir Externes. Par application de cette disposition, les Externes de 3e année qui n'auront pas subi de nouveau le Concours de l'Externat seront, malgré leur rang, exclus de la liste des internes provisoires.

Concours pour la nomination aux places d'élève externe en médecine vacantes le 1er mars 1901 dans les hôpitaux et hospices civils de Paris. — L'ouverture du Concours pour l'Externat aura lieu le mardi 16 octobre, à quatre heures précises, dans l'amphithéâtre de l'Administration centrale, avenue Victoria, n° 3. Les étudiants qui désirent prendre part à ce Concours seront admis à se faire inscrire au Secrétariat général de l'Administration, tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de onze heures à trois heures, depuis le samedi 1er septembre jusqu'au samedi 29 du même mois inclusivement. — *Conditions d'admission au Concours et formalités à suivre* : Pour les places d'Élève, les Français et les étrangers, de l'un et l'autre sexe, sont admis à concourir en satisfaisant aux conditions exigées. Tout étudiant qui justifie de quatre inscriptions au moins, prises dans l'une des Facultés de Médecine françaises de l'État, peut se présenter au Concours pour les places d'élève externe. Il doit produire : 1° un certificat de ses inscriptions ; 2° son acte de naissance ; 3° un certificat de revaccination dûment légalisé et portant une date récente ; 4° un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par le Maire de la commune où il est domicilié. Les élèves externes sont nommés pour trois ans. Ceux qui ont accompli leur temps d'Externat et qui n'ont pas été reçus internes peuvent se présenter de nouveau au Concours pour les places d'externe. Ne peuvent plus toutefois prendre part au Concours les élèves externes qui auront été déjà admis à accomplir une deuxième période d'exercice. Les candidats qui désirent prendre part au Concours devront se présenter au Secrétariat général de l'Administration pour obtenir leur inscription, en déposant leurs pièces. Les candidats absents de Paris ou empêchés devront demander leur inscription par lettre chargée. Toute demande d'inscription faite après l'époque fixée par les affiches pour la clôture des listes ne sera point accueillie. Il sera remis à chaque élève inscrit un bulletin d'inscription sur la présentation duquel il sera reçu à l'amphithéâtre pour suivre les séances du Concours. Il sera également remis, contre reçu, à chaque élève inscrit, un extrait du règlement sur le Service de Santé contenant les dispositions relatives aux élèves des hôpitaux. Le Jury des Concours pour les places d'élève externe en médecine se compose de huit membres, dont quatre médecins, trois chirurgiens et un accoucheur. La désignation de ces huit membres aura lieu comme il suit : Les quatre médecins seront tirés au sort parmi les médecins des hôpitaux nommés dans l'année et les deux médecins adjoints du services des aliénés de Bicêtre et de la Salpêtrière. Dans le cas où le nombre des médecins des hôpitaux nommés dans l'année serait inférieur à six, on complètera ce nombre : d'abord par les médecins des hôpitaux les moins anciens qui n'auraient pas encore fait partie du Jury de l'Externat ; ensuite et s'il y a lieu, par les médecins des hôpitaux ayant été déjà juges de l'Externat, en commençant par les moins anciens et dans l'ordre suivant : d'abord ceux qui auront été une fois juges, puis ceux qui l'auront été deux fois, et ainsi de suite, à l'exception cependant de ceux qui auraient fait partie du Jury de l'Externat l'année précédente. En aucun cas, le Jury ne comprendra plus d'un médecin adjoint du Service des aliénés. En ce qui concerne les trois chirurgiens et l'accoucheur, seront tout d'abord désignés les chirurgiens et les accoucheurs des hôpitaux nommés dans l'année, puis, à défaut d'un nombre suffisant de ces membres, les chirurgiens et les accoucheurs des hôpitaux les moins anciens qui n'auraient pas encore fait partie du Jury de l'Externat et enfin les chirurgiens et les accoucheurs des hôpitaux ayant déjà été juges de l'Externat, en commençant par les moins anciens et dans l'ordre ci-après : d'abord ceux qui auront été une fois juges, puis ceux qui l'auront été deux fois, et ainsi de suite, à l'exception cependant de ceux qui auront fait partie du Jury de l'Externat de l'année précédente. Les épreuves sont réglées ainsi qu'il suit : *Une épreuve orale sur une question d'anatomie descriptive.* Il sera accordé cinq minutes à chaque candidat pour développer cette question, après cinq minutes de réflexion ; *une deuxième épreuve orale sur une question élémentaire de pathologie ou de petite Chirurgie.* Chaque candidat aura également cinq minutes pour traiter cette question, après cinq minutes de réflexion. Le maximum des points à attribuer aux candidats pour chacune de ces épreuves est fixé à 20. Les questions sont rédigées par le Jury avant l'ouverture de la séance, et tirées au sort entre trois au moins. Les questions sorties sont les mêmes pour tous les candidats qui sont appelés dans la séance. Pour le jugement des deux épreuves du Concours, le Jury se dédouble en deux sections qui sont chargées, l'une de juger l'épreuve d'anatomie, et l'autre l'épreuve de pathologie. La section d'anatomie comprend deux médecins et deux chirurgiens ; la section de pathologie deux médecins, un chirurgien et un accoucheur. Les deux sections du Jury sont déterminées par un tirage au sort effectué à l'ouverture de la première séance du Concours. Dans cette même séance, et immédiatement après la constitution des deux sections du Jury, celui-ci détermine, comme il est dit ci-après, l'ordre dans lequel les candidats seront appelés à subir leurs épreuves devant chacune des deux sections. La liste des candidats rangés par ordre alphabétique étant divisée en deux moitiés, un tirage au sort désigne celle de ces deux moitiés qui sera attribuée à la section d'anatomie et celle qui sera attribuée à la section de pathologie. Il est ensuite fait, dans chacune de ces moitiés et d'après l'ordre alphabétique, des séries de cent, et un nouveau tirage au sort détermine l'ordre dans lequel ces séries seront appelées à subir les épreuves. Ces séries, ainsi que l'ordre suivant lequel elles seront appelées à subir les épreuves, sont affichées immédiatement après la séance. Chacune des deux sections du Jury fonctionne ensuite séparément et dans les formes suivantes : Il est mis tout d'abord dans l'urne les noms des candidats de la série désignée la première pour subir les épreuves, et le sort indique, à l'ouverture de chaque séance, ceux d'entre eux qui doivent être appelés à traiter la question qui aura été extraite de l'urne. Les noms des candidats de la deuxième série seront mis dans l'urne après épuisement de la première série, et ainsi de suite jusqu'à l'extinction complète des séries. Les deux sections échangent ensuite entre elles les parts qui leur ont été respectivement attribuées, et le Concours se continue dans les mêmes formes et dans le même ordre que précédemment. Les épreuves terminées, le Jury se reconstitue par la réunion de ses deux sections pour procéder au classement des candidats. En cas de partage des voix, celle du Président du Jury sera prépondérante. Si, pour la première place, plusieurs candidats se trouvent, par le total de leurs points, classés *ex œquo*, le Jury pourra, pour faciliter le classement de ces candidats, avoir recours à une épreuve supplémentaire que jugent les deux sections réunies. Dans le Concours ayant pour objet le choix des élèves externes, le Jury décide s'il existe un nombre de concurrents suffisamment instruits pour remplir toutes les places vacantes. Lorsque le nombre des candidats capables d'être nommés, dépasse celui des places à donner, le Jury peut dresser une

liste supplémentaire composée de concurrents non nommés, mais qu'il déclare néanmoins capables de suppléer au besoin des titulaires, et qu'il classe dans l'ordre de mérite. Cette liste est destinée à pourvoir aux vacances qui peuvent survenir pendant l'année. — Avis spécial. Par exception, les candidats qui doivent être appelés sous les drapeaux à la fin de l'année sont appelés à subir consécutivement les deux épreuves réglementaires dès l'ouverture du Concours. Par exception également, les Externes de troisième année, qui se sont fait inscrire pour concourir de nouveau, ne sont appelés à subir les épreuves que dans les dernières séances consacrées à chacune d'elles. — *Nota.* Les extraits de naissance venant des départements et les certificats délivrés par des médecins ou fonctionnaires étrangers à l'Administration de l'Assistance publique devront être légalisés.

Sociétés et Congrès.

Académie de Médecine de Paris. — *Vacances.* — L'Académie de Médecine de Paris, que les nombreux Congrès avaient jusqu'ici retenue, en exécution de son vote de l'an dernier, vient de se mettre en vacances. Une commission permanente, composée de MM. Jaccoud, Javal, Hallopeau, Le Roy de Méricourt, Riche, Mégnin, Gariel, Lancereaux, Motet, Porak, sera chargée de représenter l'Académie, pendant le temps de la suspension des travaux. Les séances reprendront le premier mardi d'octobre.

Congrès des Médecins et Naturalistes allemands. — Le 72e Congrès des Naturalistes et Médecins allemands se tiendra à Aix-la-Chapelle, du 16 au 22 septembre prochain. Ce Congrès est naturellement ouvert aux étrangers qui désirent y prendre part. Tous renseignements sont fournis à ce sujet par le Bureau du Congrès, à l'Ecole polytechnique d'Aix-la-Chapelle.

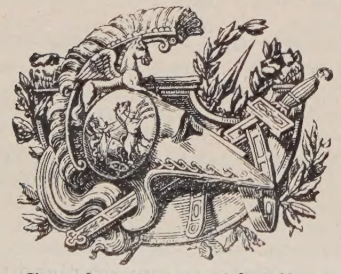

Guerre, Marine et Colonies.

Service de Santé militaire. — Parmi les Médecins principaux de 1re classe, M. Geschwind, directeur du Service de Santé de la division d'occupation de Tunisie, est nommé directeur du Service de Santé du 17e corps d'armée. — M. Fluteau, médecin chef de l'hôpital militaire de Toul, est nommé directeur du service de santé de la division d'occupation de Tunisie.

Service de Santé de la Marine. — Est inscrit d'office pour le grade de chevalier, le médecin de 2e classe de la marine Vialet, au titre de faits de guerre : S'est particulièrement distingué par son dévouement et son sang-froid au combat de Vong-Luoc, les 16 et 17 novembre 1899, en soignant les blessés sous le feu de l'ennemi.

La Guerre Anglo-Boër. — *Les Blessés d'Australie.* — Tous les vêtements chauds qui ont eté envoyés d'Australie ont été remis aux régiments anglais. Bien qu'il y ait eu dès le mois de mai 1900, près de 400 Australiens blessés ou malades à Capetown, les autorités anglaises n'ont jamais voulu déplacer un steamer spécial pour les rapatrier. On a renvoyé les hommes hors de combat en Australie, à bord de steamers qui n'avaient à leur disposition ni médecins, ni infirmiers, ni médicaments. Pourtant, sur ces navires, ils étaient relativement beaucoup mieux qu'ils n'avaient été précédemment au camp de Maitland, où les blessés étaient allongés sur le sol, sans lits, sans couvertures, sans même une nourriture convenable, et exposés à toutes les intempéries. A un certain moment, on était même incapable d'obtenir des rations, et on ne parvint à les alimenter que grâce à la charité de quelques compatriotes.

Les journaux anglais publient une interview de Mme Richard Chamberlain, belle-sœur du ministre des Colonies, qui revient de l'Afrique du Sud. Mme Richard Chamberlain déclare que tout ce qu'a dit M. Burdett Coutts sur la mauvaise administration des hôpitaux est vrai, et qu'il y a encore beaucoup plus à dire qu'il ne l'a fait.

Médecine d'État et Hygiène.

Hygiène de la ville de Paris. — *Statistique* — Le service de la statistique municipale a compté, pendant la 34e semaine, 901 décès, au lieu de 949 pendant la semaine précédente et de la moyenne 907. La fièvre typhoïde a causé 31 décès ; la rougeole, 7 ; la scarlatine, 1 , la coqueluche, 6 ; la diphtérie, 3. Il n'y a pas eu de décès par variole. Il y a eu 20 suicides et 17 autres morts violentes. On a célébré à Paris 483 mariages. On a enregistré la naissance de 1,179 enfants vivants (633 garçons et 546 filles), dont 823 légitimes et 356 illégitimes. Parmi ces derniers, 52 ont été reconns immédiatement.

L'hygiène en Afrique. — *Epizootie à la Réunion.* — L'épizootie qui sévissait sur la race bovine à la Réunion s'est ralentie, grâce aux mesures énergiques de l'Administration. — M. le Dr Vassal a préparé un sérum pour l'immunisation des animaux sains, qui, ayant donné des résultats concluants, sera employé dans toute l'île.

Sanatorium de Virieu-le-Grand. — En allant prochainement passer quelques jours à Montélimar, le Président de la République, qui s'intéresse tout particulièrement aux questions d'Hygiène et d'Assistance publiques, compte s'arrêter dans la circonscription de M. Pierre Baudin, ministre des Travaux publics, pour inaugurer, à Virieu-le-Grand, un sanatorium populaire, fondé par quelques philanthropes, à l'intention des phtisiques pauvres de Lyon.

La Rage dans les Basses-Pyrénées. — A propos d'un vœu contre l'obligation pour les propriétaires, de faire porter une muselière à leurs chiens, M. le Dr Reclus, de l'Académie de Médecine, conseiller général de Salies-de-Béarn, a défendu la mesure prise dans un arrêté par le préfet. Il a montré que dans la plupart des pays d'Europe, notamment en Allemagne et en Angleterre, c'est grâce à la muselière que la rage avait décru, puis disparu. Seulement, il faut, surtout dans les communes rurales, tenir à la stricte application de la mesure et se souvenir que si tout chien errant n'est pas enragé, tout chien enragé devient errant, et par là même dangereux. La statistique des Basses-Pyrénées est trop tristement éloquente pour qu'on abandonne la plus efficace des mesures contre la rage. Le Conseil, *à une faible majorité*, s'est rangé à cet avis.

Le battage et le cardage des matelas. — Le conseil d'Hygiène publique et de Salubrité de la Seine vient d'approuver les conclusions d'un rapport du docteur Josias, tendant à interdire le battage et le cardage des matelas dans les endroits publics et dans les voies privées, à moins que les matelas n'aient été soumis à une désinfection préalable. On a constaté, en effet, que souvent les matelas que l'on battait et cardait provenaient directement de logements occupés par des malades et qu'il pouvait résulter de l'opération à laquelle on les soumettait la dispersion de germes contagieux. Le préfet de Police, saisi de la résolution du Conseil d'Hygiène, a donc, en conséquence, invité les commissaires de police à veiller à l'exécution de l'article 109 de l'ordonnance de police de juillet 1862, qui interdit de battre de la laine et du crin sur la voie publique, et dans le cas où il n'y aurait ni cour, ni passage de porte-cochère pour exécuter ce travail, autorise les commissaires de police à ne le tolérer que sur un point de la voie publique qu'ils désigneront. M. Lépine a, en outre, donné ordre aux commissaires de police de s'assurer que les matelas à carder ont été soumis à une désinfection préalable. D'autre part, les commissaires devront avertir les cardeurs qu'ils ne doivent travailler que la laine préalablement passée à l'étuve de désinfection.

Fièvre typhoïde. — On écrit de Brest que quelques cas de fièvre typhoïde ont été constatés dans cette ville. Par mesure de précaution, les réservistes ont été envoyés à Pontanézen.

Fièvre aphteuse. — *Côtes-du-Nord.* — En raison des progrès faits par la fièvre aphteuse dans les départements du Morbihan et d'Ille-et-Vilaine, le Conseil général du département des Côtes-du-Nord, a demandé au préfet de prendre un arrêté à l'effet d'interdire l'entrée des animaux de l'espèce bovine sur le territoire des Côtes-du-Nord.

Fièvre jaune. — *France.* — Quatre passagers sont décédés de la fièvre jaune à bord de la *Ville-de-Maceio*, paquebot arrivé hier à Paulliac, du Sénégal, et de la côte occidentale d'Afrique. Il y avait plusieurs malades à bord.

Sénégal. — M. le Dr Lafage, médecin principal des colonies, qui, au cours de l'épidémie de fièvre jaune du Sénégal, a fait preuve d'un dévouement au-dessus de tout éloge, croit qu'à Saint-Louis tous les blancs sans exception seront atteints. Seuls les gens de couleur ont été et resteront absolument indemnes, grâce aux mesures énergiques prises par le gouvernement. Le corps d'occupation du Sénégal a été relativement peu éprouvé, les troupes ayant été évacuées dès le début dans l'intérieur, à 40 kilomètres de Saint-Louis. Par contre, sur sept officiers attachés à l'état-major, quatre sont morts à leur poste, et un capitaine en cours de traversée. Cinq officiers sont donc morts enlevés par la fièvre jaune. — On estime que l'épidémie n'aura qu'une répercussion momentanée sur l'état prospère de la colonie sénégalaise. Une fois le rapatriement terminé, il ne restera presque plus de blancs au Sénégal ; l'élément dirigeant seul s'absente ; l'élément producteur, le noir, continuera son œuvre, et il y a suffisamment de gens de couleur très intelligents, au courant des affaires, pour sauvegarder tous les intérêts.

La Peste. — Les personnes soumises à l'observation médicale à l'occasion du cas de peste qui s'était déclaré à Hambourg ont été renvoyées, leur état de santé étant excellent. L'espérance que, grâce à des mesures énergiquement exécutées, le cas ne se propagerait pas, s'est donc vu réaliser. — Huit heures après l'arrivée, à Constantinople, du paquebot *Niger*, un jeune Arménien de quatorze ans, qui s'était embarqué à Alexandrette, à destination de Marseille, a été atteint de la peste. Le malade a été débarqué au lazaret de Clazomène. Quatre-vingts autres passagers du *Niger*, qui avaient débarqué avant la déclaration de la maladie, sont soumis à une surveillance médicale.

Angleterre. — La peste bubonique, à Glasgow, a atteint deux jeunes filles et un garçon, appartenant à des familles isolées ; les symptômes sont bénins. — Si de nombreux cas se produisaient on mettrait les navires de commerce de Glasgow en quarantaine. Il y a maintenant 111 personnes en observation. — L'apparition de la peste bubonique a soulevé une grande émotion à Glasgow ; la maison où habitait la famille dont deux membres sont morts a été désinfectée et quarante personnes du voisinage ont été isolées.

Divers.

Les Malades Célèbres. — *La Maladie d'Yvette Guilbert.* — Nous avons, dans un précédent numéro (1), raconté l'opération subie par la célèbre diseuse Yvette Guilbert. La pauvre malade est toujours en convalescence, et si les suites de son opération sont aujourd'hui terminées, elle ne peut pas encore reparaître en public. Le *Figaro* affirme qu'elle a beaucoup engraissé (ce qui n'a rien d'étonnant) et que ses médecins se disposent à la faire maigrir : ce qui sera plus difficile à obtenir que le *Figaro* ne le pense !

Les Monstres doubles opérés. — On nous annonce l'arrivée en France, venant de Rio de Janeiro, de la petite Rosalina, l'un des sujets composants du monstre double Rosalina-Maria, qui a été opéré au Brésil par M. le Dr Chapot-Prévost. — Cet opérateur va sans doute présenter son opérée aux Sociétés savantes de Paris et de Berlin. Comme nous l'avons dit (2), l'autre sujet Maria a succombé aux suites de l'opération de séparation.

(1) *Gaz. méd. de Paris*, 1899, n° 4, p. 47.
(2) *Gaz. méd. de Paris*, 1900, n° 32, p. 379.

Mission Scientifique. — M. le Dr Vigné (d'Octon), député de l'Hérault, vient d'être chargé, par le ministère des Colonies, d'une mission en Extrême-Orient. M. Vigné (d'Octon) doit étudier les procédés de colonisation et d'expansion coloniale de la France, de la Grande-Bretagne et de la Hollande. Il compte s'embarquer à Marseille vers la fin du mois d'octobre et parcourir l'Inde anglaise et l'Indo-Chine, l'Annam, le Cambodge, le Tonkin, les Indes néerlandaises, la Chine et le Japon.

Distinctions honorifiques. — Sont nommés *Officiers de l'Instruction publique* : MM. Ficatier, de Bar-le-Duc ; Superbie et Viron, de Paris. — *Officiers d'Académie* : MM. Viaud, de Agon ; Coutances, de Clermont-Ferrand ; Veyret, de Courpière ; Bourée, de Châtillon-sur-Seine ; Troyon, de Rethel ; Tassard, de Saint-Laurent du Jura ; P. Boncourt, Dauriac, Ruet, de Paris.

Monument du Dr Jules Rochard. — Le 19 août a eu lieu à Saint-Brieuc l'inauguration du monument élevé à la mémoire du Dr Jules Rochard. L'affluence était considérable. Le ministre de la Marine s'était fait représenter par M. le Dr Cunéo, inspecteur général du Service de Santé de la Marine. — M. Monod a pris la parole au nom de l'Académie de Médecine (Discours publié par la *Gaz. des Hôp.*).

Les Femmes Médecins en Chine. — Au cours de ses notes sur la Chine, notre confrère et ami, M. Marcel Monnier, a relevé particulièrement *l'Œuvre de l'enfance abandonnée* que poursuit avec beaucoup de zèle la mission catholique.

La mission protestante est aussi active sur ce terrain, dit M. Ch. Piton, ancien missionnaire protestant en Chine, bien que dans une moins grande mesure. En revanche, elle a une mission médicale qui comprend 125 médecins hommes et 60 médecins femmes diplômées, 30 Ecoles de Médecine, 11 asiles pour lépreux, 124 hôpitaux et 240 dispensaires. Dans ce dernier domaine, la mission protestante a certainement une avance considérable sur l'œuvre catholique.

L'Institut Pasteur. — *Crypte.* — M. Charles Girault, qui est l'auteur de la crypte si remarquable où repose Pasteur à l'Institut de la rue Dutot, vient de dessiner une châsse destinée à recevoir le masque de l'illustre savant, moulé quelques instants après sa mort. Cette châsse, d'une conception très originale, est formée de glaces incurvées, dont l'une, très proéminente, forme avant-corps, et qui reposent sur quatre pieds de bronze ciselé. Une armature, de bronze également formée de tiges très légères de laurier, monte le long de la face antérieure de la châsse, qu'elle divise en trois parties. Au sommet, ces tiges de laurier s'unissent à une couronne de chêne que domine un pavot, emblème du sommeil de la mort. Cette châsse sera placée dans la crypte de la rue Dutot, où M. Charles Girault avait ménagé une excavation en tabernacle pour la recevoir.

Médecine et Psychologie. — Parmi les psychologues de la jeune génération, d'après M. le Pr Ribot, beaucoup font leur médecine. C'est là d'ailleurs une excellente introduction à l'étude de la psychologie.

Les Médecins poëtes : Avicenne. — A l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, récemment, M. Barbier de Meynard a lu un travail sur Avicenne, de M. le baron Carra de Vaux. L'auteur a retracé, avec une profonde connaissance de la philosophie scolastique, les grandes lignes de la vie de ce puissant esprit, qui ne fut pas seulement le philosophe audacieux que l'on connaît, mais qui s'illustra aussi comme *médecin*, comme lettré, et surtout comme poëte dans les deux langues savantes de l'époque, l'arabe et le persan. L'admiration populaire en a fait un être supérieur, autour duquel s'est formée une légende pleine de récits merveilleux.

Les Médecins au temps des Pharaons. — A l'Académie des Sciences morales et politiques, récemment, M. Léon Lallemand, correspondant de l'Académie, a lu un nouveau fragment de son « *Histoire de la Charité aux diverses époques de la civilisation.* Le chapitre a pour titre : « les Sentiments charitables chez les peuples de l'antique Orient ; l'Egypte avant les Lagides ». L'auteur étudie en quelques pages l'exercice de la médecine au temps des Pharaons.

Les Maladies des Hommes célèbres. — Le général Borgnis-Desbordes vient de mourir. Il a succombé à une syncope due à une ancienne maladie de cœur, après une opération. On avait cependant pris la précaution de ne pas l'anesthésier. L'abcès au foie qu'on a trouvé sous le bistouri n'a point été diagnostiqué de bonne heure, parce que le général n'était pas un malade facile à soigner. Avec son indomptable énergie, il pensait vaincre le mal et voulait en avoir raison *par la simple volonté* ! Il avait négligé sa dysenterie initiale. Il plaisantait ou rabrouait les médecins dont l'autorité morale n'arrivait point à le convaincre de la gravité de son état. Son optimisme le faisait se croire plus fort que la mort ! Et dire que ce sont là des hommes qui tiennent entre leurs mains des milliers de vies humaines....

Lord Wolseley, commandant en chef des armées britanniques, est atteint, paraît-il, d'un cancer à la gorge ; la maladie aurait fait, ces derniers temps, des progrès effrayants.

Les Maladies des Monarques. — L'impératrice Frédéric, mère de l'empereur d'Allemagne, souffre, depuis le mois d'avril dernier, de maux de reins, qui ont occasionné en elle une assez grande faiblesse, et dont le point de départ a été, d'après le diagnostic des médecins, un fort refroidissement. L'impératrice marche encore très péniblement ; mais on espère néanmoins obtenir prochainement sa complète guérison.

Mariages de Médecins. — Notre ami, M. le Dr Henri Pichevin, chef des travaux de clinique gynécologique à la Faculté, vient d'épouser Mlle Clémentine de La Roche. Toutes nos félicitations. — M. le Dr Camelot annonce son mariage avec Mlle Céline Poulet. Le mariage a eu lieu, à Lille, le 4 septembre.

Les Médecins dans le Monde. — *Naissances.* — M. le Dr Thilliez et Madame Thilliez (Lille) annoncent la naissance d'un fils.

Déplacements de Médecins. — M. le Dr Roux, sous-directeur de l'Institut Pasteur, est, comme l'année dernière, en villégiature à Ceyzérieu-en Bugey, dans le Jura français, région particulièrement salubre, grâce à ses admirables fo-

rêts de sapins et à ses vallées bien ventilées. L'éminent savant fait chaque jour de longues promenades. Sa santé est redevenue excellente. — M. le Dr Chevalet est à Puys-Neuville (Seine-Inférieure). — M. le Dr Edouard Bureau est au château de La Meilleraie (L. I.). — M. le Dr Cornél-Emmer est à Ostende. — M. le Dr Cheurlot est à Saint-Laurent-de-Brevedens.

Variétés et Anecdotes.

615.88
Les Maladies guéries à Lourdes.

Lors du récent pèlerinage à Lourdes, on s'est précipité beaucoup vers le bureau des constatations médicales, où siège M. le Dr Boissarie, qui était entouré de nombreux docteurs en médecine, parmi lesquels se trouvaient deux docteurs de Berlin, un de Rio-Janeiro, un de New-York, un de Liverpool.

Les malades, qui venaient d'obtenir la faveur de la guérison, étaient examinés avec la plus scrupuleuse attention. Voici quelques cas qui sont signalés. « 1° Mme de La Dollière (de Paris), dit le *Figaro*, était depuis huit mois en traitement à l'hôpital Goin, aux Batignolles, pour un *cancer interne*, dont elle était atteinte depuis cinq ans. M. le Dr Chaumont, qui la soignait tout particulièrement, ne cachait pas à la malade toute la gravité de son état. Au premier bain de piscine, elle a ressenti une immense douleur après laquelle la guérison complète est survenue et a été constatée.

2° Louis Paquet, de Paris, 45 ans, atteint d'*ataxie locomotrice*, guéri au passage de la procession.

3° Sœur Sainte-Brigitte, de Villepinte, ne pouvait se mouvoir depuis sept ans, par suite d'une *paralysie des membres*. A la procession du Saint-Sacrement, elle s'est levée, et depuis lors elle marche bien et ne souffre plus.

4e Marie Lauversin, atteinte depuis très longtemps d'une *maladie de la moelle épinière*, est complètement guérie ».

614.1 (06)
Commission internationale des Décès.

Une Commission internationale, composée des délégués officiels de presque toutes les nations d'Europe et d'Amérique, vient de se réunir à l'Ecole de Médecine, sous la présidence de M. Brouardel, doyen de la Faculté, pour établir une nomenclature internationale des causes de décès. Le but poursuivi par cette Commission est de rendre comparable entre elles les statistiques nosologiques des différents pays.

La nomenclature adoptée est celle que M. Jacques Bertillon a rédigée pour la ville de Paris. Tous les délégués (moins un) ont pris l'engagement écrit de la recommander à leurs pays respectifs, pour qu'elle soit en usage à partir du 1er janvier 1901. Il est dès à présent acquis que la nomenclature française sera la seule usitée dans les deux Amériques et dans un grand nombre de pays européens. M. Jacques Bertillon a été chargé de centraliser les statistiques ainsi recueillies. Le résultat des travaux de la Commission internationale constitue un succès pour la science française.

LES LIVRES NOUVEAUX.

L'automobile théorique et pratique. Tome II : **Voitures à pétrole ;** par Baudry de Sausnier. Levallois, chez l'Auteur, 1900, in 8°, 512 p., 252 fig.

Tous les médecins automobilistes feront bien d'avoir cet ouvrage dans leur bibliothèque. Le tome I traite des motocycles. Le tome II des voitures à pétrole. Mais nous n'avons à signaler particulièrement que ce dernier, qui vient de paraître.

L'ouvrage est très bien conçu, très détaillé, orné de nombreuses figures, indispensables, plus de 250; mais il est regrettable que l'auteur ait oublié une table des matières par ordre alphabétique et ait à la fin intercalé des annonces au milieu du texte même, ce qui est gênant à la lecture, alors qu'il aurait pu obtenir un résultat identique, en procédant un peu différemment.

Après les généralités et quelques mots d'historique, l'auteur a étudié les principales voitures à moteurs verticaux et à moteurs horizontaux, puis les accessoires. Il a terminé en consacrant deux chapitres à l'utilisation de ces voitures et aux formes principales qu'elles présentent.

Notons cette conclusion : « L'automobile est un instrument redoutable dans la main des aliénés spéciaux, des alcooliques de la vitesse qui n'ont jamais assez bu ! » — Rien n'est plus exact. M. B.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

Facilités données aux Voyageurs pour aller en vacances sur le réseau d'Orléans.

La Compagnie du Chemin de fer d'Orléans, dans le but de faciliter les déplacements d'une certaine durée, à la campagne, pendant la saison d'été, délivre des billets d'aller et retour de famille en 1re, 2e et 3e classes, dans les conditions suivantes : Ces billets sont délivrés au départ de Paris pour toute gare du réseau située à 125 kilomètres au moins. Ils comportent une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux ; autrement dit, le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux. L'itinéraire peut ne pas être le même à l'aller qu'au retour, et les domestiques peuvent prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille. Les

voyageurs ont la faculté de s'arrêter dans toutes les gares du parcours. La durée de validité des billets est *d'un mois*, non compris le jour du départ ; elle peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une période de 15 jours, moyennant le paiement d'un supplément de 10 0/0 par période. Les billets sont délivrés du 15 Juillet au 1er Octobre. Les voyageurs peuvent cependant commencer leur parcours après cette date, étant entendu que, dans ce cas, la durée de validité des billets expire le 1er Novembre ou, moyennant prolongation payante, le 15 Novembre au plus tard.

En vue de donner aux voyageurs des régions desservies par son réseau de nouvelles facilités pour visiter l'Exposition Universelle, la Cie d'Orléans se propose de faire délivrer, à partir du 1er juillet et jusqu'au 5 octobre prochain, aux conditions du tarif spécial G.V. n° 2 bis, les billets aller et retour de famille, dont la délivrance pour Paris est prévue par ce tarif. Toutefois pour les parcours supérieurs à 200 kilomètres (le parcours exprimé étant la demi-somme du parcours aller et retour), le taux de réduction sur les prix du tarif général applicable aux parcours aller et retour sera fixé, par personne, ainsi qu'il suit : Taux de réduction par personne : Parcours de 201 kil. ou en payant pour cette distance et jusqu'à 450 kil., 3 personnes, 25 0/0 ; 4 pers. 25 0/0 ; 5 pers. 30 0/0 ; 6 pers. 35 0/0. — Parcours de 451 kil. ou en payant pour cette distance et jusqu'à 550 kil., 3 pers. 30 0/0 ; 4 pers. 30 0/0 ; 5 pers. 30 0/0 ; 6 pers. 35 0/0. — Parcours de 551 kil. ou en payant pour cette distance et parcours au-delà de 551 kil., 3 pers. 35 0/0 ; 4 pers. 35 0/0 ; 5 pers. 35 0/0 ; 6 pers. 35 0/0. Au-dessus de 6 personnes, la réduction sera de 50 0/0 pour chaque personne en plus des six premières.

Prolongation de la Validité des Billets d'aller et retour ordinaires.

A partir du 1er juin, et pendant toute la durée de l'Exposition, la validité des billets d'aller et retour ordinaires pour Paris sera ainsi fixée : 4 jours pour les distances de 100 à 200 kil. ; 6 jours, de 201 à 300 kil. ; 8 jours, de 301 à 400 kil. ; 10 jours de 401 à 500 kil. ; 12 jours, de 501 à 700 kil. ; 14 jours de 701 à 900 kil. ; 16 jours au delà de 900 kil. ;

Faculté de prolongation de moitié à deux reprises, moyennant un supplément de 10 °/₀ chaque fois.

Excursions aux stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne (Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.) [Tarif spécial G. V. N° 106 (Orléans)].

Des Billets d'Aller et Retour, avec réduction de 25 °/₀ en 1re classe et de 20 °/₀ en 2e et 3e classes, sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc. — Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

AGENCE DE LA PRESSE SCIENTIFIQUE.

PARIS — 93, Boulevard Saint-Germain, VI. — PARIS.

POSTES MÉDICAUX VACANTS.

A CÉDER de suite, pour cause de décès, dans une grande ville du littoral, **Clientèle de Médecin de premier ordre.**

S'adresser, pour tous renseignements, à l'*Agence de la Presse scientifique*, 93, boulevard Saint-Germain, Paris, VI.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Institut de Bibliographie Scientifique

PARIS, 93, boulevard Saint-Germain, VI, PARIS.

VIENT DE PARAITRE

QUESTIONS D'INTERNAT

Listes des Questions d'Internat et d'Externat

PUBLIÉES DANS LA PRESSE MÉDICALE

Par **Marcel BAUDOUIN.**

Vol. in-18, de plus de 200 pages. — Belle reliure souple.
Prix : 3 Francs.

LISTE DES JOURNAUX

ÉDITÉS PAR

L'INSTITUT INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE SCIENTIFIQUE

Paris

Gazette Médicale de Paris. — Hebdomadaire illustré. — Directeur : M. le Dr Marcel BAUDOUIN.

Bibliographia Medica. — Mensuel (3.500 fiches). — Directeurs : MM. les Prs RICHET et POTAIN.

Archives provinciales de Chirurgie.
Archives provinciales de Médecine.
Archives provinciales des Sciences.
Mensuels. Directeur : M. Marcel BAUDOUIN.

Revue internationale de Pédagogie comparative. — Mensuel. — Directeur : M. Auguste MAILLOUX.

Archives Médicales de Toulouse. — Mensuel. — Directeur : M. le Pr JEANNEL.

L'Europe artiste. — Hebdomadaire illustré. — Directeur : M. L. GRASILIER.

L'Ouest artistique et littéraire. — Mensuel. — Rédacteur en chef : M. HERBINET.

L'INSTITUT DE BIBLIOGRAPHIE SCIENTIFIQUE imprime, en outre, les publications suivantes :

Bulletin de l'Académie internationale de Géographie botanique.
Bulletin de l'Association française de Botanique.
Le Monde des Plantes.
Mensuels. Directeur : M. H. LÉVEILLÉ.

Le Journal des Avoués.
Le Journal des Huissiers.
Mensuels. Rédacteur en chef : M. DUPARCQ. Administ. : MM. MARCHAL et BILLARD.

Bulletin agricole du Maine. Organe des Syndicats agricoles (6.000 exemplaires). — Mensuel.

Le Salut de Dieu. — Mensuel. — Gérant : M. E. PÉRIER.

Bulletin de la Société d'Horticulture de la Sarthe. — Trimestriel.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe. — Trimestriel.

Etc., etc., etc.

Le Directeur-Gérant : Marcel BAUDOUIN.

Imprimerie de l'*Institut de Bibliographie* de Paris. — 556.